

CONTRAT TERRITOIRES SOLIDAIRES 2016-2021

TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS

ENTRE :

Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, représenté par son président Mathieu KLEIN agissant en vertu des délibérations adoptées par l'assemblée départementale en dates du 25 novembre 2015, 14 mars 2016 et 21 juin 2016

ET :

Les acteurs et collectivités locales du territoire du Lunévillois :

- le PETR du Lunévillois, représenté par son président, Hervé BERTRAND, par délibération du :
- la communauté de communes du Piémont Vosgien, représentée par son président, Philippe ARNOULD, par délibération du :
- la communauté de communes de la Vezouze, représentée par son président, Philippe COLIN, par délibération du :
- la communauté de communes des Vallées du cristal, représentée par son président, Christian GEX, par délibération du :
- la communauté de communes de la Mortagne, représentée par son président, François GENAY, par délibération du :
- la communauté de communes du Bayonnais, représentée par son président, Jacques BAUDOIN, par délibération du :
- la communauté de communes du Val de Meurthe, représentée par son président, Bruno DUJARDIN, par délibération du :
- la communauté de communes du Lunévillois, représentée par son président, Laurent de GOUVION SAINT CYR, par délibération du :
- la communauté de communes du Sanon, représentée par son président, Michel MARCHAL, par délibération du :
- la communauté de communes du Sel et Vermois, représentée par son président, David FISCHER, par délibération du :
- la communauté de communes de la vallée de la Plaine représenté par son président, Dominique AUBERT, par délibération du :

PREAMBULE

Appuyée sur l'évaluation participative des anciens Contrats Territoriaux de Développement Durable, le Contrat Territoires Solidaires (CTS) s'inscrit dans la continuité du mouvement de territorialisation engagé par le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle depuis 2003. Cette nouvelle génération de contrats s'inscrit pleinement dans les missions de solidarité entre les

personnes et entre les territoires de la collectivité départementale ; un rôle confirmé par la loi NOTRe de 2015.

La territorialisation est un choix de gouvernance qui vise notamment à repenser les organisations en étroite collaboration avec les projets. Le Contrat Territoires Solidaires, incarnation de ce choix, confirme et renforce le dialogue avec les territoires pour faire émerger des projets cohérents par rapport aux besoins des habitants, attractifs, et surtout co-construits avec les communes, les intercommunalités, les pays, la métropole et pôles d'équilibre territoriaux et ruraux là où ils existent, les associations et les autres acteurs locaux.

Cette articulation solidaire de soutien aux projets de développement territoriaux, est une condition nécessaire à chaque territoire pour construire leur propre avenir et - dans la même dynamique - bâtir celui de la Meurthe-et-Moselle au cœur de la nouvelle région européenne du « Grand Est ».

Le Contrat Territoires Solidaires est donc un dispositif d'appui renouvelé aux projets territoriaux, à l'animation et au développement et confirme l'engagement de la collectivité départementale aux côtés des maires, des présidents d'intercommunalités et des acteurs locaux.

Tenant compte des changements intervenus dans les responsabilités des collectivités, ainsi que de l'évolution des besoins des habitants, des acteurs économiques, sociaux, associatifs locaux et les nouveaux enjeux de développement, le Contrat Territoires Solidaires confirme la volonté de l'assemblée départementale d'instaurer une solidarité territoriale renouvée où acteurs publics et forces vives affichent leur volonté commune de construire les réponses adaptées aux besoins des Meurthe-et-Mosellans et aux spécificités de chaque territoire qui compose le département.

Dans sa délibération du 23 novembre 2015, l'assemblée départementale a arrêté les orientations du CTS et les principes politiques majeurs sur lesquels il repose, en particulier :

- **la solidarité.** La loi NOTRe a confirmé le rôle de garant du département dans ce domaine. Celui-ci se traduit dans le CTS par la mise en œuvre d'une juste péréquation en faveur des territoires et des communes les plus fragiles, tant ruraux qu'urbains ;
- **l'ancrage territorial.** Le CTS se traduit par six contrats territoriaux dont les périmètres épousent les choix d'organisation territoriaux des acteurs locaux ;
- **la contractualisation et la pluriannualité.** Le CTS permet ainsi une visibilité qui identifie l'ensemble des moyens que le Département met en œuvre pour participer à faire émerger et à mettre en œuvre les projets de chaque territoire ;

- **la coordination.** Le CTS est également un outil de coordination des politiques publiques et des dispositifs qui les traduisent tant avec les acteurs des territoires qu'avec les différents partenaires, au premier rang desquels figurent l'Etat et la Région ;

ARTICLE 1 – CARACTERISTIQUES GENERALES

Article 1.1 - Objet du contrat

Ce contrat définit les objectifs et modalités de mise en œuvre de l'appui départemental au territoire du Lunévillois et Sel et du Vermois en concertation avec les acteurs de ce territoire et précise les engagements des différents partenaires sur le territoire.

Article 1.2 - Durée du contrat

Le département s'inscrit dans une contractualisation pluriannuelle. Le présent contrat porte sur la période 2016-2021.

Article 1.3 - Périmètre du contrat et projet de territoire

Le territoire concerné est délimité par l'espace formé par le PETR du Lunévillois et la communauté de communes du Sel et Vermois. Il pourra être modifié le cas échéant en fonction des évolutions des organisations territoriales.

Article 1.4 - Les 3 volets du contrat

Le présent contrat comprend trois volets :

- Volet 1 : la mobilisation de crédits dédiés
- Volet 2 : l'ingénierie mobilisée au service des projets
- Volet 3 : la déclinaison territoriale des politiques publiques départementales.

Articulés autour de ces trois volets, l'ensemble des moyens départementaux alloués à l'appui aux territoires s'élèvent à 1 016M€ sur la durée du CTS. Ces moyens se déclinent comme suit :

Appui financier aux projets de développement et d'animation des territoires	60 M€
Appui technique au développement des territoires (ingénierie territoriale)	9 M€
Politiques départementales sur les territoires	947 M€
TOTAL	1 016 M€

ARTICLE 2 – LA GOUVERNANCE

L'élaboration et la mise en œuvre des Contrats Territoires Solidaires s'appuient sur des conditions favorables au dialogue et à la confiance entre tous les acteurs. A cette fin, le CTS repose sur une gouvernance propice à l'organisation de la concertation entre les acteurs locaux.

Article 2.1 - La commission territoriale

Elle réunit les conseillers départementaux a minima 4 fois par an. Elle est invitée, présidée et animée par le conseiller départemental délégué de territoire désigné par le président du conseil départemental. Son rôle est d'organiser et de suivre la concertation au sein des conférences territoriales.

Elle est notamment chargée de rendre un avis sur les projets territoriaux éligibles au Contrats Territoires Solidaires et formule autant que nécessaire des propositions de programmation.

Article 2.2 - La conférence territoriale

Elle est un espace de dialogue et de concertation permettant aux acteurs du territoire d'échanger sur les priorités territoriales identifiées par les acteurs locaux, sur la mise en œuvre de l'action publique départementale sur le territoire, sur des sujets d'actualité concernant l'ensemble des acteurs publics du territoire.

Elle est installée pour six ans et composée de quatre collèges représentant les différents acteurs du territoire :

- collège des conseillers départementaux du territoire
- collège des communes et intercommunalités
- collège des acteurs socio-économiques (représentants volontaires sur appel à candidature)
- collège des structures territoriales (pays, PTER, conseils de développement, conférence de développement social).

Article 2.3 - Le comité consultatif

Il est composé de représentants du conseil départemental, de l'Etat et de la Région et sera mis en place afin de coordonner les stratégies de développement territorial et le dialogue avec les territoires. Ce travail de concertation permettra d'assurer le suivi et l'évaluation de l'ensemble des dispositifs existants sur les territoires.

ARTICLE 3 : LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES DU CTS

L'éligibilité des projets sera examinée au regard des priorités départementales déclinées territorialement ci-après.

Article 3.1 - Les priorités départementales

Le Contrat Territoires Solidaires et les projets qu'il soutient devront contribuer à :

➤ L'accessibilité des services au public

En application de la loi NOTRe, le département et l'Etat élabore un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public qui définit pour 6 ans un programme d'actions pour renforcer l'offre de services dans les zones en déficit d'accessibilité et développer les mutualisations des services sur l'ensemble des territoires.

La mise en œuvre de ce plan d'action fera partie intégrante des priorités du CTS.

Par ailleurs, le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) et notamment son plan d'actions, viendront, fin 2016, préciser les orientations départementales sur l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées.

Sur ce dernier point, les projets facilitant une accessibilité multiservices, seront privilégiés.

➤ La transition écologique

La transition écologique et énergétique constitue une priorité transversale de l'action publique départementale. Elle concerne l'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté, le soutien d'initiatives économiques créatrices d'emploi non délocalisables, la réduction de la consommation des ressources, préservation de la qualité de l'eau, de l'air, le développement de nouvelles sources d'énergie, la préservation des paysages, les autres conceptions de l'habitat et de la mobilité.

➤ La solidarité, le lien social et la citoyenneté

Le conseil départemental confirme son rôle dans la promotion du développement social, de la participation des habitants à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions qui les concernent, de l'engagement et de la citoyenneté. L'assemblée départementale a notamment précisé dans le cadre du rapport cadre adopté le 11 janvier 2016 « Contribuer à bâtir une République plus unie et plus exigeante » les axes prioritaires de son intervention en la matière :

- agir contre les inégalités entre les jeunes
- favoriser la reconnaissance de l'égalité des cultures, du principe de laïcité, faciliter l'accès de tous à la citoyenneté et lutter contre les discriminations
- participer à la prévention de la radicalisation.

Article 3.2 - La déclinaison territoriale de ces priorités départementales

Considérant les priorités départementales, les enjeux de développement du territoire, l'évolution des besoins et projets du territoire du Lunévillois en précisant que la lutte contre la pauvreté et la précarité est un axe majeur et transversal sur le territoire, il est proposé dans le cadre du présent contrat, les priorités suivantes :

- **Propos introductifs : les enjeux de développement du territoire**

Au regard des indicateurs socioéconomiques (annexés), la lutte contre la pauvreté et la précarité constitue évidemment un axe majeur et transversal sur tout le territoire du lunévillois. Elle appelle la mobilisation de l'ensemble des énergies locales et des acteurs publics.

Le Contrat Territoire Solidaire, à travers son projet territorial, croise les priorités définies au sein d'autres projets et conventions ce qui permettra de mettre en synergie les politiques développées sur cet espace territorial :

27 communes du territoire¹ sont concernées par la **Convention Interrégionale du Massif des Vosges** (2015 – 2020) qui a été signée par le Département de Meurthe et Moselle le 8 octobre 2015. Quatre grandes priorités sont déclinées dans la convention :

- Priorité 1 : améliorer l'attractivité des territoires par une amélioration de l'offre de services aux populations et aux entreprises
- Priorité 2 : accompagner la revalorisation économique des ressources naturelles et compétences reconnues dans les massifs
- Priorité 3 : accompagner l'adaptation au changement climatique
- Priorité 4 : développer les coopérations intermassifs et la coopération territoriale entre régions de montagne

Un **projet de BEF** (Bassin d'Education Formation, uniquement sur le périmètre du PETR) est adopté en juillet 2015 et rejoint totalement l'axe 2 du projet territorial du CTS et participe à la lutte contre les inégalités sociales à l'école et au développement de parcours de réussite scolaire. En cela, il s'appuie sur une mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'Ecole (de la maternelle au lycée), des autres services de l'Etat et des partenaires associatifs locaux. :

- 1 - Lutter contre le décrochage et promouvoir l'ambition
 - promouvoir toute forme de pédagogie du projet
 - accompagner l'élève dans la construction du sens de ses apprentissages
 - développer la coéducation

¹ Angomont, Baccarat, Badonviller, Bertrambois, Bertrichamps, Bionville, Bréménil, Cirey/Vezouze, Deneuvre, Fenneviller, Lachapelle, Merviller, Neufmaisons, Neuville lès Badonviller, Parux, Petitmont, Pexonne, Pierre-Percée, Raon lès l'Eau, Saint Maurice aux Forges, Sainte Pôle, Saint Sauveur, Tanconville, Thiaville sur Meurthe, Vacqueville, Val et Chatillon et Veney

- 2 - Mettre davantage en cohérence les parcours de formation
 - renforcer les liaisons inter-cycles pour faciliter des parcours de réussite
 - rendre davantage attractive l'offre de formation sur le bassin
- 3 - Mieux "vivre ensemble"
 - mettre en oeuvre un "parcours citoyen" à l'échelle du bassin
 - promouvoir le bien être chez les enfants et adolescents

Le **PETR** couvre 8 EPCI (*le Sel et du Vermois n'est pas rattaché au PETR à la date de signature du CTS*).

Le projet du PETR met en avant les priorités suivantes :

- 1 - Attractivité du territoire
 - accueillir les entreprises et accompagner le développement économique
 - anticiper de nouvelles formes d'activités
 - valoriser et communiquer sur les atouts et identité du territoire
- 2 - Valorisation des ressources territoriales
 - valoriser le patrimoine et les richesses naturelles
 - accompagner la transition énergétique
- 3 - Cadre de vie et bien-être de la population
 - développer l'accès aux nouvelles technologies
 - favoriser la mutualisation, la valorisation et l'engagement participatif des habitants
 - rendre le citoyen actif de son territoire
 - favoriser le maintien de la population sur le territoire

Le Contrat Territoires Solidaires du Lunévillois, à travers les trois priorités d'intervention suivantes, participera à répondre à ces enjeux :

Priorité 1 – Améliorer l'accessibilité et la qualité de l'offre des services au public par :

- le renforcement de l'attractivité du territoire en valorisant et en développant ses ressources intrinsèques ;
- la réduction de la fracture numérique ;
- le développement et le renforcement de la mobilité comme levier social.

Priorité 2 – Cultiver la solidarité, le lien social et la citoyenneté et réduire les déséquilibres urbains par :

- la prévention et l'anticipation des situations de rupture sociales et sociétales ;
- la lutte contre l'habitat dégradé et le soutien aux politiques d'amélioration de l'habitat ;
- l'accompagnement de toutes les actions contribuant à l'épanouissement de l'enfant ;
- le soutien à l'engagement et à l'amélioration de l'accès à la culture.

Priorité 3 – Participer à la transition écologique comme un enjeu de développement du territoire par :

- le développement d'un tourisme vert et écoresponsable ;
- l'accompagnement des initiatives locales favorisant le développement des énergies renouvelables ;
- le soutien aux démarches de préservation et d'amélioration de l'environnement ;
- la lutte contre la précarité énergétique ;
- l'encouragement aux démarches coopératives et solidaires.

La mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs stratégiques fera l'objet d'un point de situation régulier en conférence territoriale : projets présentés et accompagnés, modalités d'accompagnement et d'actions, déclinaison des politiques départementales ...

Par ailleurs, il sera opportun de définir collectivement une nouvelle appellation du territoire concerné par le projet CTS.

➤ Un contrat évolutif

Soumis à délibération des élus de l'Assemblée départementale en juin 2016 pour permettre l'engagement des moyens financiers qui lui sont dédiés, ce CTS sera régulièrement complété pour tenir compte notamment de la redéfinition de certaines politiques publiques départementales et de leurs déclinaisons territoriales et du déploiement progressif du dispositif d'ingénierie du département qui pourra accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs projets dans des domaines très variés (urbanisme, eau et assainissement, voirie, ouvrage d'art...).

ARTICLE 4 – L'APPUI FINANCIER AUX PROJETS LOCAUX

Article 4.1 – L'appui en investissement

Les fonds d'investissement se répartissent entre le soutien aux territoires fragiles et l'appui aux projets territoriaux.

La répartition de ces fonds sur les territoires est basée sur une forte logique de péréquation.

Objet	Rappel des enveloppes départementales sur la durée du CTS
Appui aux projets territoriaux	23 M€
Soutien aux territoires fragiles	13 M€
<i>Dont quartiers urbains fragiles</i>	<i>6M€</i>
<i>Dont communes fragiles</i>	<i>6M€</i>
<i>Dont après-mines</i>	<i>1M€</i>
Total	36 M€

➤ **L'appui aux projets territoriaux :**

Au titre du fonds départemental, le territoire du Lunévillois pourra bénéficier de l'appui aux projets territoriaux jusqu'à hauteur de **6 209 364 €**. Cet appui s'adresse à tous les porteurs de projets contribuant aux priorités définies à l'article 3 de ce présent contrat.

➤ **Le soutien aux territoires fragiles :**

Ce soutien se décline de trois manières :

- **Le soutien dédié aux communes fragiles**

Le territoire du CTS est concerné par ce fonds pour les communes dont la liste est annexée au présent contrat.

Au titre du fonds départemental, le territoire du CTS pourra bénéficier du soutien aux communes fragiles jusqu'à hauteur de **1 601 180 €**.

Ce soutien spécifique est mobilisable pour chaque commune fragile en complément de l'enveloppe « appui aux projets territoriaux » et, le cas échéant, « après-mines ».

Il est mobilisable par les communes éligibles soit annuellement, soit cumulé sur trois ans dans la limite d'un plafond triennal fixé par classe de population, à savoir :

<i>classes de population</i>	<i>Plafond triennal proposé</i>
<i><500 habitants</i>	<i>4 000 €</i>
<i>>499 et <1000</i>	<i>7 000 €</i>
<i>>999 et <2000</i>	<i>15 000 €</i>
<i>>1999 et <3500</i>	<i>25 000 €</i>
<i>>3499 et <5000</i>	<i>50 000 €</i>
<i>>4999 et <7500</i>	<i>60 000 €</i>
<i>>7499 et <10000</i>	<i>100 000 €</i>
<i>>9999 et <15000</i>	<i>109 000 €</i>

- **Le soutien dédié aux quartiers relevant de la politique de la ville et du renouvellement urbain :**

Le territoire du Lunévillois est concerné par ce fonds.

La liste des communes concernées et les modalités d'attribution de ce fonds spécifique font l'objet d'un règlement spécifique.

- **Le fonds spécifique dédié au soutien après-mines :**

Sont concernées les communes les plus touchées par les aléas miniers. La liste des communes concernées et les modalités d'attribution font l'objet d'un règlement spécifique.

Article 4.2 – L'appui à l'animation des territoires

Le fonds dédié à l'animation des territoires s'élève à 24 M€ pour la durée du CTS.

Le territoire du Lunévillois pourra bénéficier de ce fonds jusqu'à hauteur de 3 187 332 €. Ce montant est susceptible d'être ajusté en fonction de l'évolution des organisations territoriales.

Cet appui s'adresse à tous les porteurs de projets publics et privés contribuant aux priorités définies à l'article 3 du présent contrat.

Article 4.3 – L'appui financier du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du Contrat Territoires Solidaires du Lunévillois

Objet	CTS du Lunévillois
Appui aux projets territoriaux	7 810 544 €
dont Soutien aux territoires fragiles :	
<i>quartiers urbains fragiles</i>	fonds départemental
<i>communes fragiles</i>	1 601 180 €
<i>après-mines</i>	fonds départemental
Appui à l'animation des territoires	3 187 332 €

ARTICLE 5 – L'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE

Le Département accompagne également par des moyens humains les acteurs des territoires dans leurs actions et projets. Cette expertise prend différentes formes et touche un nombre de compétences départementales : eau et assainissement, voirie, éducation à l'environnement et préservation des milieux sensibles, aménagement foncier et urbanisme, tourisme, culture, mise en place de groupements de commande, mobilité, accompagnement au montage de projets complexes,...

Au total ce sont près de 36 expertises déjà mobilisés ou potentiellement mobilisables aux côtés des acteurs territoriaux, représentant un investissement de 9 M€ sur la durée du CTS.

Ainsi les projets qui solliciteront un soutien départemental au titre du CTS pourront bénéficier d'une ingénierie visant à optimiser leurs dossiers de demandes de subvention : aide à la recherche de co-financements, à la définition technique des projets d'investissement et de leur phasage dans le temps, etc.

L'EPA « MEURTHE ET MOSELLE DÉVELOPPEMENT 54 » constituera l'interlocuteur unique de l'ingénierie départementale pour mieux coordonner et améliorer les accompagnements proposés en fonction des besoins des porteurs de projets.

ARTICLE 6 : MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION PUBLIQUE DEPARTEMENTALE DANS LES TERRITOIRES

La mise en œuvre de certaines politiques publiques départementales est concertée avec les territoires de manière à mieux répondre aux contraintes et besoins spécifiques de chacun d'eux

Axes du projet départemental	Déclinaisons territorialisées *
Axe 1	
Renforcer la solidarité entre les personnes et entre les territoires, faciliter la vie aux Meurthe-et-Mosellans	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Routes et viabilité hivernale ➤ Haut et très haut débit ➤ Développement social : santé, autonomie des personnes, politique de l'enfance, MDS hors Allocations Individuelles Solidaire
Axe 2	
Permettre la réussite de tous les Meurthe-et-Mosellans, préparer l'avenir	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan Collèges Nouvelles Générations ➤ Education populaire, sport culture, citoyenneté et services civiques ➤ Agriculture, environnement et éco-citoyenneté
Axe 3	
Agir contre les inégalités et soutenir le pouvoir d'achat et l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Insertion ➤ Economie solidaire

Le département de Meurthe et Moselle mobilisera plus de 655 M€ sur les projets d'investissement concernant les routes, le très haut débit et les collèges pour le développement des territoires sur la durée du CTS.

ARTICLE 7 : SUIVI ET EVALUATION

Des outils de suivi seront élaborés afin de réaliser un rapport financier et d'activités. Il sera présenté chaque année en commission thématique et en commission territoriale.

Une méthode d'évaluation qualitative des Contrats Territoires Solidaires sera élaborée et présentée avant leur terme.

ARTICLE 8 : RESILIATION

Les parties au contrat pourront mettre un terme au présent contrat sous la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis de trois mois.

Fait à Nancy, le

Le président du PETR du Lunévillois Hervé BERTRAND	Le président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle Mathieu KLEIN
Le président de la communauté de communes du Piémont Vosgien Philippe ARNOULD	Le président de la communauté de communes de la Vezouze Philippe COLIN
Le président de la communauté de communes des Vallées du Cristal Christian GEX	Le président de la communauté de communes de la Mortagne François GENAY
Le président de la communauté de communes du Bayonnais Jacques BAUDOIN	Le président de la communauté de communes du Val de Meurthe Bruno DUJARDIN

Le président de la communauté de communes du Sanon	Le président de la communauté de communes du Lunévillois
Michel MARCHAL	Laurent de GOUVION SAINT CYR
Le président de la communauté de communes du Sel et Vermois	Le président de la communauté de communes de la vallée de la Plaine
David FISCHER	Dominique AUBERT

ANNEXE
Présentation, diagnostic et enjeux de développement du territoire du
LUNEVILLOIS

IDENTITE :

Le territoire compte environ 110 000 habitants répartis dans 9 intercommunalités (5 à partir du 01.01.2017) et 178 communes.

Le territoire est partie prenante du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Meurthe-et-Moselle (SCoT sud 54).

Il s'inscrit actuellement dans la perspective de construction d'un futur pôle métropolitain à l'échelle du Sud 54 qui aurait pour vocation de :

- coordonner les politiques publiques de mobilité, d'attractivité économique, des grands équipements et services, des espaces naturels ;
- ne laisser aucun territoire à l'écart des dynamiques de développement ;
- vivre des relations villes-campagne équilibrées ;
- affirmer la position du sud lorrain dans le Grand Est.

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC :

C'est un territoire disparate tant au niveau de son attractivité interne qu'au niveau de la répartition de la population.

Eléments démographiques :

Le territoire compte un taux de mortalité supérieur à la moyenne départementale :

10,2 0/00 contre 8,5 0/00 avec des disparités internes : 13,7 /00 dans le Piémont vosgien et un taux de natalité disparates : 13 sur CCL contre 11,6 en Meurthe-et-Moselle et 12,7 en France. 12,1/00 sur l'ensemble du territoire

L'indice de jeunesse représente le nombre de jeunes de 0 à 19 ans divisé par le nombre de personnes de plus de 60 ans. Lorsqu'il est supérieur à 1, cela signifie que la part de la population jeune est supérieure à celle de la population âgée. Là encore des disparités :

- Piémont vosgien = 0,78 et Vallées du cristal = 0,81 pour 0,57 dans la Vallée de la Plaine – 0,9 pour Vezouze (en perte de vitesse entre 2007 et 2012).
- Le reste du territoire est en positif (Val de Meurthe : plus fort indice = 1,22)

Evolution de la population sur les espaces infra territoriaux entre 2007-2012 : perte de population sur Piémont Vosgien(-1,9), Vezouze et Cristal contre augmentation sur le reste du territoire. Plus forte progression sur le Bayonnais (+6) et Val de Meurthe (+5) – moins forte progression Vallée de la Plaine (+0,1) et Sel&Vermois (+0,5).

Attention : le solde naturel est par contre négatif sur le Bayonnais, Cristal et Piémont.

Le territoire a le plus faible taux de population d'origine étrangère du département.

Indicateurs sociaux :

- Allocation Personnalisée d'autonomie : surreprésentation du Lunévillois avec un peu plus de 26% d'allocataires parmi les plus de 75 ans (plus de 28 % en Mortagne et Sanon) – en Meurthe-et-Moselle = 22%
- Prestation compensation Handicap (PCH) : une surreprésentation du Lunévillois 4,6 bénéficiaires pour 1000 habitants avec 10 %0 pour CCL (augmente) et 11,3 Vallée de la Plaine.
- Allocation adultes handicapés : en augmentation sur le territoire et surreprésenté avec presque 3% d'allocataires (2,4 % en Meurthe-et-Moselle) et là encore des disparités : 4,6 Piémont et 3,8 CCL

Ces trois allocations représentent les plus forts taux du département

- C'est le territoire est le plus impacté par les mesures d'aide sociale à l'enfance (avec le Longuyonnais). Les plus fortes proportions d'enfants bénéficiaires de l'ASE sont observées dans l'est lunévillois : plus de 3.5 % des jeunes de moins de 21 ans sont ainsi concernés (fin 2013). C'est encore plus marqué sur la CC de Lunéville et sur la Haute Vezouze : au-delà de 5%. Le taux moyen pour la Meurthe-et-Moselle est de 2%.

Situation socio-économique et situation de l'emploi :

- Des revenus moyens globalement plus faibles mais en constante augmentation sur le territoire depuis 2006 mais avec des disparités importantes.
- Un taux de pauvreté important : 19 % des ménages sur le Lunévillois (24 % dans le Piémont Vosgien, 21 % sur la CC de la Vezouze contre 12 % dans le Bayonnais). Le seuil de pauvreté correspond ici, en 2011, à 667 € nets par mois.
- Même constat au niveau des bénéficiaires de la CMU : 4% des habitants de la CC de Lunéville en bénéficient (contre 2.8 % en moyenne sur la Meurthe-et-Moselle – 2.5 % sur le territoire du Lunévillois et 0.8% sur le Bayonnais). Ces taux sont supérieurs à ceux de la moyenne lorraine et nationale.

Le territoire de Lunéville est un territoire présentant de grandes poches de pauvreté et de fragilité socio-économiques.

- Depuis 2011, nous constatons une augmentation de 5,7% du nombre de demandeurs d'emploi sur le Lunévillois
 - Une alerte sur le Bayonnais où nous constatons une augmentation de plus de 10% du nombre de demandeurs d'emploi.
 - Les hommes sont davantage touchés par le chômage depuis la crise (sur le territoire, c'était l'inverse pendant longtemps)
 - Les moins de 25 ans constituent presque 19% des demandeurs d'emploi (contre 17% en 54)
 - Le territoire compte un nombre important d'allocataires du RSA.
- La part des jeunes de 16 à 25 ans accompagnés par la mission locale est disparate sur le territoire. Cependant le taux moyen est particulièrement significatif 22,2 % soit le taux le plus important du département (moyenne 13,5%)
- Dans certains espaces de ce territoire, jusqu'à 80% de la population peut être éligible au logement social.
- Deux quartiers « contrat de ville » et un collège bénéficiant encore des moyens « éducation prioritaire » jusqu'à la rentrée 2016.
- Des taux de logements sans confort très importants sur le Sânon, la Vezouze, le Piémont et la Mortagne (supérieurs à 8%) et des logements sociaux se concentrent sur la CCL et Val de Meurthe.
- L'Economie sociale et solidaire joue un rôle important dans l'économie locale des territoires (cf dernier atelier du PETR Lunévillois), en plus de l'économie circulaire.

En matière de développement économique :

- La création d'entreprises a chuté (-2,8%) et l'évolution globale du nombre d'entreprises est négative sur la Vezouze et le Piémont mais en augmentation notable (+ de 15%) sur le Sânon, Val de Meurthe et Mortagne
- L'âge des entreprises sur le Lunévillois : 39 % ont plus de 10 ans (plus de 41 % sur le SE du territoire) et près de 32 % de moins de 4 ans
- On note une concentration du tertiaire sur la CCL (Hôpital, Collèges et lycées, maison de retraite, maison d'enfants ...) mais la part du tertiaire sur l'ensemble de l'activité économique reste prédominante à 51 % (77% sur la Meurthe-et-Moselle).
- Une industrie qui représente presque 7 % de l'activité du territoire, la construction 10% et l'agriculture 15,6 % (le plus fort taux du 54)
- Des zones de revitalisation rurales (ZRR) : sont concernés le Sanon, Piémont Vosgien, Vezouze, Mortagne
- Un zonage des aides à finalité régionale (AFR) : le territoire est impacté par le zonage Est lorrain – Nord Franche Comté (2014-2020). Objectifs : développement des territoires

- Des pôles d'excellence rurale (PER) : sont concernés : Sanon (valorisation globale autour du canal de la Marne au Rhin), Vezouze (biogaz et valorisation des bio ressources), le pôle bijoux et métiers d'art de Baccarat, le syndicat mixte des lacs de Pierre Percée.

Eléments de situation sur l'éducation et la formation

- Plus on se rapproche du Grand Nancy, plus le taux de scolarisation des 18 – 24 ans est important. Les taux les plus faibles du département : Vezouze = 27,1 % (le plus faible du 54) mais on note une progression positive de ces taux de scolarisation depuis deux ans.
- Le territoire du lunévillois est également marqué par une proportion importante d'habitants qui n'ont aucun diplôme mais ces données sont en amélioration tout comme les niveaux de diplômes obtenus qui sont aussi en amélioration. Mais globalement, il y a encore trop peu d'habitants qui ont un diplôme du supérieur.
- 6,2 % ont un diplôme du second ou troisième cycle universitaire (contre 11,6 % en Meurthe-et-Moselle et 13,8 % en France)
- 15,5 % ont un bac ou brevet professionnel (16,2 % en Meurthe-et-Moselle)
- Le territoire a des taux supérieurs pour des niveaux de qualification CEP et brevet, BEPC.

SYNTHESE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

CG 06/16 AMIE 4 - 53/97

ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Proximité de l'agglomération Nancéienne & porte d'entrée vers les Vosges et l'Alsace Bonne desserte globale du territoire, infrastructures de transport performantes : TGV Est, axes TER Lunéville-Nancy, Lunéville-St Dié, Lunéville-Sarrebourg/Strasbourg, A33, RN59, RN4 à terme à 2x deux voies, canal... Montée en puissance du co-voiturage et de l'utilisation du transport à la demande</p> <p>Important tissu de PME/PMI Entreprises de pointe dans les domaines de la métallurgie- mécanique-usinage (centre de ressource technologique sur la céramique ICARE), de la filière aéronautique (cluster Aériades), du sel (salines de Varangéville, soudière de Dombasle, salines Cerebos et Esco France), de la chimie (Solvay...) Métiers d'Art et savoir-faire en matière de luxe et création (cristal, faïencerie, broderie, ébénisterie, fonderie ...) Forte caractéristique agricole (polyculture élevage, sylviculture et agroalimentaire) Dynamisme des secteurs des services à la personne, grande distribution, travaux publics, logistique</p> <p>Equipements de santé : centre hospitalier, maisons de santé, EHPAD, une « résidence accompagnée » à Cirey-sur-Vezouze Présence d'équipements d'enseignement supérieur (CNAM, antenne de l'IUT de Brabois à Lunéville : qualité logistique industrielle et organisation) Cadre naturel diversifié (zones humides, plaine, plateaux et vallées), préservé et mis en valeur (RNR, Pierre-Percée, massif du Donon, canal ...) Patrimoine, évènements culturels (festival baroque de Froville, rencontres équestres ...) et touristique (notamment Lunéville, Baccarat, Pierre Percée, St Nicolas, Haras national de Rosières ...) Capacité des acteurs locaux à s'organiser en réseaux, outils de coordination existants, l'organisation en réseaux s'appuyant également sur un bon partenariat entre les intercommunalités (exemple : réflexion sur les ordures ménagères). Tissu associatif dynamique Développement de la coordination des acteurs dans le domaine du tourisme</p>	<p>Coupure S-Est/N-Ouest du territoire avec une partie Est plus fortement touchée par les difficultés socioéconomiques Perte d'attractivité des centralités Faible pratique de l'intermodalité dans les transports et peu d'alternatives à la voiture dans les espaces ruraux</p> <p>Image de déclin industriel Vieillesse de la population Faible qualification des actifs en emploi et des jeunes, de nombreux « décrocheurs » du système scolaire Faible part de cadres et professions intellectuelles supérieures Faible mobilité de certains publics des territoires ruraux Faible niveau de vie des populations (poches de pauvreté, salaire médian bas) Taux de chômage 11.6 % (zone d'emploi de Lunéville au 1^{er} trimestre 2014) – Forts taux d'allocataires du RSA Fragilité des offres d'emplois dans certains secteurs : importants besoins d'emplois saisonniers non qualifiés (agriculture), services d'aide à la personne, logistique. Forte régression des emplois dans le BTP. Economie présentielle dominante. Déclin continu de l'emploi salarié surtout dans l'industrie (en 5 ans, l'emploi salarié du bassin a perdu plus de 6%)</p> <p>Densité et répartition inégale des professionnels de santé Couverture encore inégale du territoire en équipements et services Risque de décrochage de l'Est Lunévillois</p> <p>Disparités dans l'offre culturelle et de loisirs</p>

OPPORTUNITES	MENACES
<p>Elaboration d'un Pôle métropolitain – appui sur la dynamique du SCoT sud 54 Création d'un PETR, mise en œuvre du projet du PETR Projet de contrat d'axe Lunéville-Baccarat et potentiel de développement des services à la mobilité Un projet de BEF et la création d'un dispositif relais (lutte contre le décrochage scolaire) Deux contrats de ville Le dispositif « Centre bourg » Convention Interrégionale du Massif des Vosges 2015 - 2020</p> <p>Projets « phare » et réalisations structurantes pour le territoire : piscines, maison de la forêt, médiathèque, cinéma, musée du flaconnage ... Equipements culturels et patrimoniaux attractifs : musée de la photographie, Pôle hippique, musée de la brasserie, Château des Lumières, festival de Froville, Village du livre ...</p>	<p>Risque de transformation des territoires proches de Nancy en cités dortoirs. Intensification des mobilités domicile-travail vers l'extérieur du territoire, accentuant ainsi les difficultés d'insertion des personnes les plus fragiles Vigilance sur une éventuelle non-pérennisation des activités de la cristallerie et maintien des savoir-faire</p> <p>Pérennisation des services de santé de proximité dans les territoires ruraux</p> <p>Aggravation de l'état de santé des populations en difficulté Aggravation des situations signalées en protection maternelle et infantile</p>